

Moudon, le 16 mars 2017

EXTRAIT

Du procès-verbal du Conseil communal de Moudon
Séance du 14 mars 2017
Présidence : Ufuk Ikitepe

LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

Préavis de la Municipalité au Conseil communal No 05/17

Intention de la Municipalité sur le réaménagement du centre-ville

- vu le préavis de la Municipalité No 05/17,
- ouï le rapport de la commission chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

- 1. confirme les choix de la Municipalité sur les lignes directrices urbanistiques et d'aménagement, sur le découpage des secteurs et la priorisation des travaux envisagés,**
- 2. prend acte que ce préavis d'intention sera suivi de préavis de réalisation avec demande de crédit et charge la Municipalité de les présenter au Conseil communal.**

Le préavis est accepté par 38 voix, 3 avis contraires et 5 abstentions.

Ainsi délibéré en séance du 14 mars 2017

CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

Le Président : **La Secrétaire :**


Ufuk Ikitepe


Nicole Wylers



Ville de Moudon

Hôtel de Ville
Case postale 43
1510 Moudon

www.moudon.ch